



Tél. 032 484 94 88

E-mail: info@lesgenevez.ch

www.lesgenevez.ch

Les Genevez, le 17 février 2025

AVIS OFFICIEL

Abrogation de règlement

En date du 6 décembre 2024, l'Assemblée communale des Genevez a décidé d'abroger le règlement communal ci-après :

- Règlement sur le subventionnement de la construction et de la transformation de bâtiments destinés à de l'habitation pour la résidence principale

Cette abrogation a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 20 janvier 2025.

Elle entre en vigueur avec effet immédiat.

Directives relatives à l'incinération en plein air de déchets végétaux provenant des forêts, champs et jardins

Nous vous rappelons les directives cantonales en matière d'incinération des déchets végétaux :

- En zone agricole et en forêt, l'incinération en plein air de déchets végétaux naturels provenant des forêts, champs, jardins ou vignes n'est possible qu'en présence de déchets secs n'émettant pratiquement pas de fumée lors de la combustion. Aucune autorisation n'est requise.

- En zone agricole et en forêt, l'incinération en plein air des déchets végétaux est interdite en présence de matériel humide (bois récemment coupé, branches avec feuilles et aiguilles, écorces humides, etc.). L'autorité communale peut autoriser, au cas par cas et sur la base des présentes directives, l'incinération de déchets naturels humides lorsqu'il existe un intérêt prépondérant.
- En zone bâtie et à proximité de celle-ci, l'incinération de branchages, feuilles mortes ou autres déchets végétaux, même secs, est interdite. Sont exceptés les feux de grillade, à condition que le combustible soit du bois bien sec.

Permis de construire - entretien

Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de demander un permis de construire pour les travaux d'entretien, par exemple la rénovation d'un toit à l'identique ou la rénovation d'une façade à l'identique, ceci conformément à l'article 6 al. 1 let. c et d du décret cantonal sur les permis de construire (RSJU : 701.51).



En revanche, lorsqu'il s'agit de l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) ou d'un changement de l'aspect extérieur d'une maison comme la couleur des volets, la matière et la couleur des cadres des fenêtres, un nouvel avant-toit ou un changement de couleur des tuiles du toit ou de la pente du toit, il est nécessaire de passer par une procédure de permis de construire. Si le montant des travaux nécessitant un permis de construire dépasse les CHF 100'000.-, un grand permis est nécessaire.

Cambriolages dans la région du Jura bernois

Des cambriolages ont été signalés récemment dans la région du Jura bernois.

Nous vous prions de faire preuve de vigilance et de signaler toute activité suspecte aux autorités compétentes !

Représentant(e) à la commission scolaire de l'Ecole secondaire de La Courtine

Nous sommes toujours activement à la recherche d'un membre pour représenter la commune au sein de la commission de l'Ecole secondaire de La Courtine. Le mandat débutera en août 2025.



Les personnes étant intéressées peuvent s'adresser au secrétariat communal au 032 484 94 88 ou info@lesgenevez.ch.

QU'EST-CE QUE LE CENTRE DE PUÉRICULTURE JURASSIEN ?

Le centre de puériculture jurassien est une association qui accompagne les familles avec enfants de 0 à 4 ans.

Il est composé d'infirmières et de consultantes parents-enfants qui prennent soin de la santé des familles et soutiennent la parentalité, par le biais de :

**permanences téléphoniques
consultations sur rendez-vous
visites à domicile sur demande**

Ces prestations sont gratuites et confidentielles.

Vous désirez nous soutenir ?

Faites un don !

CH61 0078 9042 5503 3492 6

BCJ - Centre de Puériculture Jurassien



Retrouvez-nous sur :



CENTRE DE PUÉRICULTURE JURASSIEN



CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS DE 0 À 4 ANS

Delémont et environs / Ajoie et Clos du Doubs / Franches-Montagnes

Les consultantes parents-enfants sont à disposition des parents de nourrissons et d'enfants d'âge préscolaire pour toutes questions de :

SOINS ALLAITEMENT
SANTÉ ALIMENTATION RELATION
SOMMEIL PRÉVENTION
ÉDUCATION DÉPISTAGE

Livraison de repas par la Résidence La Courtine

Nous vous rappelons que la Résidence La Courtine propose la livraison de repas à domicile tous les midis, 365 jours par an dans la région.

Les commandes de repas sont à faire par téléphone au :
032 484 77 77 (semaine) ou au **032 484 77 87** (weekend).
De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. (Commande au plus tard à 17h00 pour le jour suivant)



Résidence
la Courtine

Concert de la fanfare de Lajoux

L'école primaire de La Courtine participera au concert de la fanfare de Lajoux qui se déroulera

**Le vendredi 21 mars et le samedi 22 mars 2025 à 19h30
À la maison des œuvres de Lajoux.**

Nous espérons vous y retrouver nombreuses et nombreux !

La commune se réjouit de cette initiative.

Fermeture du Magasin du village

FERMETURE DU MAGASIN DU VILLAGE



À notre aimable clientèle :

C'est avec regrets que nous vous informons que l'épicerie Au gré des vents aux Genevez
fermera ses portes définitivement le samedi 14 juin 2025 à 12h.

Durant ces deux dernières années, nous avons eu beaucoup de plaisir à vous côtoyer et à vous servir. Cependant, certaines circonstances font que nous ne pouvons plus assurer l'exploitation du magasin.

À tous ceux qui sont venus au magasin, très fidèlement ou occasionnellement, merci !

Merci pour la confiance que vous nous avez témoignée durant ces 2 années. Nous n'oublierons pas ces temps d'échanges et de partages lors de vos visites.

Rachelle et son team

Le Conseil communal recherche activement des solutions pour remédier à la perte de ce service à la population.

Garage J.-F. Boillat



devient

GARAGE DES GENEVEZ

PRENEZ LA ROUTE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Après 27 ans à vos côtés,
Jean-François et Marina prennent une retraite bien méritée.

**Un très grand merci à tous les clients
et à leur profonde confiance témoignée
année après année.**

Dès le 1^{er} mars 2025, Luis Campaniço reprendra
toutes les activités du garage avec les mêmes valeurs.

Il offrira une qualité de services identique pour
particuliers et entreprises.

Les véhicules de toutes marques
ainsi que les voitures sous garantie sont les bienvenues !



**Afin de rencontrer Luis Campaniço,
un apéritif vous est proposé
vendredi 28 février dès 16h au garage**

Nous comptons sur vous !

Le Fondras 11 • 2714 Les Genevez
Tél. 032 484 93 31 • garagedesgenevez@gmail.com